

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/009

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
12	10	11
Date de la convocation		
04 avril 2024		
Date d'affichage		
Objet : Vote du Compte de Gestion 2023 – Commune		

Séance du 12 avril 2024

L'an Deux mil vingt quatre

Et le 12 avril

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoint), CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absent ayant donné pouvoir :

BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

Absente non excusée : MUGUET Anne-Magali

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exercice du budget principal 2023,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Receveur municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- Le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

